

**MÉMOIRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL EXÉCUTIF
SÉANCE DU 18 AOÛT 1999
TENUE À QUÉBEC
À 11 H 00
SOUS LA PRÉSIDENTE DU
PREMIER MINISTRE
MONSIEUR LUCIEN BOUCHARD**

Membres du Conseil exécutif présents :

Bouchard, Lucien	Premier ministre Président du Comité des priorités
Arseneau, Maxime	Ministre délégué au Tourisme Ministre responsable de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Baril, Gilles	Ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse
Baril, Jacques	Ministre délégué aux Transports Ministre responsable de la région du Centre-du-Québec
Beaudoin, Louise	Ministre des Relations internationales Ministre responsable de la Francophonie Ministre responsable de la Charte de la langue française
Bégin, Paul	Ministre de l'Environnement Ministre responsable de la région de Québec
Boisclair, André	Ministre de la Solidarité sociale
Chevrette, Guy	Ministre des Transports Ministre délégué aux Affaires autochtones Ministre responsable de la Faune et des Parcs Ministre responsable de la Réforme électorale Président du Comité de législation Ministre responsable de la région de Lanaudière Ministre responsable de la région du Nord-du-Québec
Cliche, David	Ministre délégué à l'Autoroute de l'information et aux Services gouvernementaux Ministre responsable de la région de Laval
Facal, Joseph	Ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes Ministre responsable de la région de l'Outaouais
Goupil, Linda	Ministre de la Justice Ministre responsable de la Condition féminine Ministre responsable de la région Chaudière-Appalaches

Harel, Louise	Ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole Ministre des Affaires municipales et de la Métropole Ministre responsable des Aînés Présidente du Comité ministériel des affaires régionales et territoriales Ministre responsable de la région de Montréal
Jolivet, Jean-Pierre	Ministre des Régions Ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent
Julien, Guy	Ministre délégué à l'Industrie et au Commerce Ministre responsable de la région de la Mauricie
Landry, Bernard	Vice-premier ministre Ministre d'État à l'Économie et aux Finances Ministre de l'Industrie et du Commerce Ministre des Finances Ministre du Revenu Président du Comité ministériel de l'emploi et du développement économique Ministre responsable de la région de l'Estrie
Legault, François	Ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse Ministre de l'Éducation Président du Comité ministériel de l'éducation et de la culture Vice-président du Conseil du trésor
Léger, Nicole	Ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance
Lemieux, Diane	Ministre d'État au Travail et à l'Emploi Ministre du Travail Ministre responsable de l'Emploi
Léonard, Jacques	Ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique Ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique Président du Conseil du trésor Ministre responsable de la région des Laurentides
Maltais, Agnès	Ministre de la Culture et des Communications
Marois, Pauline	Ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux Ministre de la Santé et des Services sociaux Ministre de la Famille et de l'Enfance Présidente du Comité ministériel du développement social Ministre responsable de la région de la Montérégie
Ménard, Serge	Ministre de la Sécurité publique
Perreault, Robert	Ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration
Rochon, Jean	Ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie
Trudel, Rémy	Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation Ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue

NOTE D'INFORMATION CONCERNANT L'ÉTAT DE SITUATION DU DOSSIER « AN 2000 » (RÉF. : 99-0182)

Le ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique soumet un mémoire daté du 10 août 1999 et portant sur l'état de situation du dossier « an 2000 », en date du 11 juin 1999, dans les ministères et les organismes, les sociétés d'État et les réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et des municipalités. Ce mémoire vise à faire état de l'avancement des travaux d'adaptation requis pour le passage à l'an 2000 dans les ministères et les organismes, ainsi que dans les sociétés d'État et les réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et des municipalités, et ce en date du 11 juin 1999.

Monsieur Léonard explique brièvement son mémoire. La Société québécoise d'assainissement des eaux (SQAE), le réseau de la santé et des services sociaux de même que Loto-Québec éprouvent certains problèmes dans l'avancement de leurs travaux d'adaptation pour le passage à l'an 2000 et il faut préparer des plans de relève pour pallier ces difficultés. Il indique que le ministère de la Santé et des Services sociaux devra avoir effectué tous les travaux d'adaptation requis pour le début du mois d'octobre. Le passage à l'an 2000 n'engendre pas les mêmes conséquences pour le réseau de l'éducation, car tous les membres du personnel de même que les étudiants seront en congé le 31 décembre. En ce qui concerne les municipalités, il mentionne que chacune a été contactée à ce sujet. Monsieur Landry croit qu'il faut songer également à l'impact qu'aura le passage à l'an 2000 sur l'image internationale du Québec en cas de difficultés. À ce sujet, monsieur Léonard lui répond qu'un plan de relève général est prévu pour répondre à cette préoccupation.

Décision numéro : 99-209**Le Conseil des ministres décide :**

de prendre acte de la note d'information datée du 10 août 1999, soumise par le ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique et président du Conseil du trésor et concernant l'état de situation du dossier « an 2000 », en date du 11 juin 1999, dans les ministères et les organismes, les sociétés d'État et les réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et des municipalités (réf. : 99-0182).

ENTENTES SUR LA PRESTATION DES SERVICES POLICIERS AUTOCHTONES DANS DIVERSES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES (RÉF. : 99-1610, 99-1611, 99-1890, 99-1891, 99-1892 ET 99-2027)

Le ministre de la Sécurité publique, en son nom et au nom du ministre délégué aux Affaires autochtones et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, soumet des mémoires datés des 16 mars 1999, 2 mars 1999, 30 avril 1999, 30 avril 1999, 26 avril 1999 et 19 avril 1999 et portant respectivement sur une entente sur la prestation des services policiers autochtones dans la communauté algonquine de Pikogan, une entente sur la prestation des services policiers autochtones dans la communauté algonquine de Lac Simon, une entente sur la prestation des services policiers autochtones dans la communauté des Montagnais de Natashquan, une entente sur la prestation des services policiers autochtones dans la communauté des Abénakis d'Odanak, une entente sur la prestation des services policiers autochtones dans la communauté des Micmacs de Gesgapegiag et une entente concernant l'établissement et le maintien d'un corps de police dans la communauté mohawk de Kanesatake. Ces mémoires visent à autoriser la signature d'ententes avec les communautés algonquines de Pikogan et de Lac Simon, la communauté des

Montagnais de Natashquan, la communauté des Abénakis d'Odanak et la communauté des Micmacs de Gesgapegiag et la gouvernement fédéral en vue de maintenir des services policiers dans ces communautés, ainsi que la signature d'une entente avec la communauté mohawk de Kanesatake et le gouvernement fédéral en vue d'établir et maintenir un corps de police dans cette communauté. Les coûts de ces ententes seront partagés entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec à raison de 52 % et 48 % respectivement.

Décision numéro : 99-210

Le Conseil des ministres décide :

à la suite des mémoires datés des 16 mars, 2 mars, 30 avril, 30 avril, 26 avril et 19 avril 1999, soumis par le ministre de la Sécurité publique, le ministre délégué aux Affaires autochtones et le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, et portant respectivement sur une entente sur la prestation des services policiers autochtones dans la communauté algonquine de Pikogan (réf. : 99-1610), une entente sur la prestation des services policiers autochtones dans la communauté algonquine du Lac Simon (réf. : 99-1611), une entente sur la prestation des services policiers autochtones dans la communauté des Montagnais de Natashquan (réf. : 99-1890), une entente sur la prestation des services policiers autochtones dans la communauté des Abénakis d'Odanak (réf. : 99-1891), une entente sur la prestation des services policiers autochtones dans la communauté des Micmacs de Gesgapegiag (réf. : 99-1892) et une entente concernant l'établissement et le maintien d'un corps de police autochtone dans la communauté mohawk de Kanesatake (réf. : 99-2027),

1- d'adopter les décrets suivants proposés par le ministre de la Sécurité publique, le ministre délégué aux Affaires autochtones et le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes :

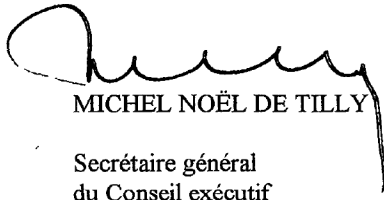
- A. concernant l'entente sur la prestation des services policiers autochtones dans la communauté de Pikogan,
- B. concernant l'entente sur la prestation des services policiers autochtones dans la communauté du Lac Simon,
- C. concernant l'entente sur la prestation des services policiers autochtones dans la communauté de Natashquan,
- D. concernant l'entente sur la prestation des services policiers autochtones dans la communauté des Abénakis d'Odanak,
- E. concernant l'entente sur la prestation des services policiers autochtones dans la communauté des Micmacs de Gesgapegiag,
- F. concernant l'établissement et le maintien d'un corps de police autochtone dans la communauté mohawk de Kanesatake,

sous réserve que leurs implications budgétaires pour le ministère de la Sécurité publique soient soumises à une réévaluation à effectuer conjointement avec le Secrétariat aux affaires autochtones et le Secrétariat du Conseil du trésor;

2- de prendre acte que les sommes requises pour le financement de ces ententes sont déjà prévues à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire du ministère de la Sécurité publique;

3- d'autoriser le ministre de la Sécurité publique, le ministre délégué aux Affaires autochtones et le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes à signer ces ententes au nom du gouvernement du Québec.

LEVÉE DE LA SÉANCE À 13 H 45



MICHEL NOËL DE TILLY

Secrétaire général
du Conseil exécutif